LIMOGES METROPOLE

EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'ORDRE DU JOUR EST

Transfert de la compétence Hôtellerie de plein air en bord de rivière de la commune du Palais-sur-Vienne à Limoges Métropole

N° 7.1

DÉLIBÉRATION

Transfert de la compétence Hôtellerie de plein air en bord de rivière de la commune du Palais-sur-Vienne à Limoges Métropole

1 DOCUMENT - *Publié le 9 Octobre 2024*

Délibération du 26 septembre 2024

7_1_01.pdf
(.pdf, 467,0 Ko)

TÉLÉCHARGER